

Délibération n°2023-06-21a**Réf. Nomenclature « Actes » : 7.5****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
**Dotation initiale de fonctionnement 2024
Office de Tourisme Communautaire**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	67
Pouvoirs	15
Votants	82

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 décembre 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à La Courtine.

Yoann Fiancette est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :**

Beynat Audrey	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Briquet Isabelle	à	Jean-Pierre Bodeveix	Parrain Céline	à	Christophe Arfeuillère
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Peyraud Serge	à	Philippe Roche
Cornelissen Tony	à	Maryse Badia	Ribeiro Sophie	à	Jean-Pierre Guitard
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Delibit Sandra	à	Gilles Barbe	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Delpy Daniel	à	Jacqueline Cornelissen	Soufour Marie-Christine	à	Barbara Vimon
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier			

- Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Barbe Patrice ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric ; Bredèche Robert (représenté) ; Brugère Jeremy (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Escurat Daniel (représenté) ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Mouty Samuel ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Talvard Françoise ; Ventadour Elisabeth.

Pierre Chevalier, Philippe Brugère, Dominique Miermont, Stéphanie Gautier, Michelle Valibus, Michel Pesteil, Eric Ziolo, Christophe Tur, Serge Guillaume, Mady Junisson, Didier Beaumont, ne participent ni au débat, ni au vote.

Délibération n°2023-06-21a

Afin que le fonctionnement de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) se poursuive et dans l'attente d'approuver le budget primitif 2024 de l'Office de Tourisme Communautaire, le président propose d'octroyer une dotation initiale à l'office de tourisme communautaire égale à 151 848,00 € (équivalent à trois mois de participation de 2023). Cette somme permettra à l'EPIC de faire face à ses dépenses de personnel.

La dotation initiale de fonctionnement 2024 sera versée de la manière suivante :

- Janvier 2024 : 50 616,00 €
- Février 2024 : 50 616,00 €
- Mars 2024 : 50 616,00 €

Après en avoir délibéré favorablement, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la dotation initiale de fonctionnement 2024 à l'Office de Tourisme Communautaire de Haute-Corrèze d'un montant de 151 848,00 € et ses modalités de versement comme suit :
 - Janvier 2024 : 50 616,00 €
 - Février 2024 : 50 616,00 €
 - Mars 2024 : 50 616,00 €

A l'unanimité	
Votants	68
Pour	68
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 décembre 2023

Le président,
Pierre Chevalier

